

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du Val d'Oise Arrondissement de SARCELLES Canton de MONTMORENCY Commune de MONTMORENCY

CDVCT

ARRÊTÉ DU MAIRE N°130.2025 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

135 BOULEVARD DE MONTMORENCY

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise DA-STPE 20 avenue du Fief parc d'activité des Bethumes – 95310 SAINT- L'AUMONE pour le compte du Département CD 95.

CONSIDÉRANT que les travaux de reprise de chaussée ne permettent pas d'assurer la circulation et le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

ARRÊTE

Du mardi 22 avril au lundi 12 mai 2025

135 BOULEVARD DE MONTMORENCY

Article1:

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire, des deux côtés de la voie.

Les travaux s'effectueront en alternat manuel ou par feux tricolores à décompte et en demichaussée.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupements.

Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autres revêtements de finition, devront être réalisés durant la période du présent arrêté.

Article 2:

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.

Un cheminement piéton sera sécurisé et entretenu par l'entreprise.

La vitesse sera limitée et affichée à 30 km/h.



Article 3:

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieux indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

Article 4:

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise DA-STPE 20 avenue du Fief parc d'activité des Bethumes – 95310 SAINT- L'AUMONE pour le compte du Département CD 95.

Article 5:

M. le Commissaire de Police,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,

M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,

M. le Chef de Service de la Police Municipale,

M. le Directeur Général des Services,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le 15/4/2025.

Jean-Pierre DAUX

Adjoint au Maire

Delégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications et des bâtiments



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise 🗸			
Nom : DEQUATRE Prénom : Rodolphe			
énomination : DA - STPE Représenté par :			
Adresse Numéro : 20 Extension : Nom de la voie : avenue du Fief			
Code postal 9 5 3 1 0 Localité :ST OUEN L AUMONE Pays : France			
Téléphone 0, 1, 3, 4, 2, 1, 9, 3, 2, 4, Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : secretariat@stpevotp.fr			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : CD 95 Prénom : M. Bernard SALLES			
Adresse Numéro : 7 Extension : Nom de la voie : RUE LEO LAGRANGE DRD/SGER/Centre Routier Départemental de Sannois			
Code postal 9,5,3,1,0 Localité :ST OUEN L AUMONE Pays : FRANCE			
Téléphone 0, 6, 8, 7, 8, 2, 7, 0, 9, 3 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :Courriel : bernard.salles@valdoise.fr			
Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n°			
Nature et date des travaux			
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : Description des travaux : REPRISE DE CHAUSSÉE			
N° de chantier délivré par la Collectivité (0):			
Date prévue de début des travaux : 2,2,0,4,2,0,2,5, Durée des travaux (en jours calendaires) :16			
Réglementation souhaitée			
Durée de la réglementation (en jours calendaires) :1_6_ Date de début de réglementation _2204202_5_ Restriction sur section courante Restriction sur bretelles Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement Restriction de chaussée :			
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue Lucus Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) Lucus			

^(°) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :			
Circuler	Stationner	Dépasser	
Véhicules légers	véhicules légers 🗹	véhicules légers	
poids lourds	poids lourds	poids lourds	
Vitesse limitée à :3_0 km/h			
Itinéraire de déviation (à préciser par sens):			
Autorisation de stationnement au droit des véhicules de l'entreprise exécutant les travaux			
Autres prescriptions :			
Autres prescriptions .			
La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :			
Le demandeur Une entreprise spécialité Prénom :			
énomination : Représenté par :			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :			
Code postalLocalité :Pays :			
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel:			
Pièces jointes à la demande			
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :			
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers			
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000eme Plan des travaux 1/200 ou 1/500eme Schéma de signalisation			
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème			
Rinordire de devidador 172 000 ed 170 000			
J'atteste de l'exactitude des informations fournies			
Fait à : ST OUEN L AUMONE		Le: 0 3 0 4 2 0 2 5	
Nom : JOBIN Prénom : Nathalie Qualité :			